

*Anti-inflation—Loi*

● (1740)

Il y a environ deux ans, nous avons créé le Conseil canadien des relations du travail. À sa première réunion, le Conseil a décelé le besoin d'accroître l'information sur les salaires et l'évolution de l'économie. Je dois dire que le Conseil canadien des relations du travail est composé de gens dont la négociation collective est l'occupation quotidienne. Ce ne sont pas particulièrement des universitaires, ni des présidents de sociétés. Certains occupent, dans leur entreprise, des postes de responsables du processus de négociation collective. Du côté des travailleurs, il y a des représentants des syndicats, dont quelques chefs, qui s'occupent tous les jours de ce genre de travail. Tous ces gens ont reconnu la nécessité de créer un centre d'information sur les négociations collectives.

Selon le Conseil, les données actuelles ne sont pas préparées spécialement pour la négociation collective, ou présentent parfois des signes de parti-pris pour les travailleurs ou pour le patronat. Par conséquent, le Conseil a créé un sous-comité chargé d'étudier cette question, et notamment la possibilité de mettre sur pied un centre national de données.

À la demande de ce sous-comité, mon ministère a fait une enquête auprès des associations d'employeurs et de travailleurs. Cette enquête comprenait des questions sur les sources de renseignements sur la négociation utilisée, le genre de renseignements dont on sentait le besoin, la fréquence de ce besoin, et la façon d'améliorer les renseignements existants. Le sous-comité a accumulé un trésor de données économiques en provenance de diverses sources gouvernementales et privées. L'enquête a également démontré que beaucoup de personnes engagées au niveau des négociations collectives, surtout au sein des syndicats de travailleurs, n'étaient pas toujours au courant de l'existence des sources de renseignements et n'y avait pas accès. Ce qu'il fallait, c'était un centre de données unique auquel les négociateurs des parties patronale et salariale puissent avoir utilement accès. Ces données devraient surtout être exactes, suffisantes, à jour et, partant, fiables.

Le centre que mon ministère est en train d'établir ne fera pas double emploi par rapport aux centres actuels de collecte des données, mais il servira de centre d'analyse pour la diffusion des données.

**Une voix:** Le numéro un.

**M. Munro (Hamilton-Est):** Une petite minute. Lorsque le député qui vient de parler de numéro un verra qui œuvrera dans ce centre, peut-être sera-t-il moins inquiet. Je propose de constituer ce centre comme un service ministériel distinct dirigé par un bureau de gestion comprenant des représentants du salariat, du patronat et du gouvernement qui seraient nommés par décret du conseil. Le centre ne relèvera donc pas de la bureaucratie gouvernementale, mais relèvera d'un organisme tripartite.

**M. Paproski:** J'aimerais bien que vous vous occupiez de multiculturalisme.

**M. Munro (Hamilton-Est):** Il se peut même que nous y comptions des représentants d'origine ukrainienne.

Le centre répondra aux demandes d'information des parties aux négociations collectives, des médiateurs et des concilia-

teurs, et de Travail Canada et des autorités provinciales. Le cas échéant, il collaborera avec des clients à définir les besoins en information, à colliger des données et à publier des rapports réguliers. Le conseil d'administration du centre conservera la responsabilité d'établir les priorités et de diriger le programme. Je pense, et même je m'y attends, que le centre jouera éventuellement un rôle actif dans la tâche de promouvoir le perfectionnement des données en découvrant les lacunes existant dans l'information que l'on possède actuellement et les moyens de l'adapter davantage à la négociation collective.

Grâce à la participation tant du travail que du patronat, sous l'égide desquels travaillera le centre, l'organisation devrait se terminer cette année et le centre sera en pleine activité dès le début de 1978.

J'ai raison de croire que les problèmes de crédibilité, qui ont accablé d'autres organismes qui fournissent des renseignements, se résoudront une fois ce centre établi, car celui-ci relèvera à la fois des trois parties intéressées: salariat, patronat et gouvernement.

**M. Paproski:** Une belle troïka.

**M. Munro (Hamilton-Est):** Le centre pourra servir d'instrument précieux pour amorcer un dialogue ouvert et créateur entre les parties tant au niveau national et provincial, qu'au niveau de l'entreprise. Il pourra aider à faire disparaître du processus des négociations collectives l'élément négatif du système contradictoire et y introduire des éléments de logique et de raison. À mon avis, sa valeur dans la lutte contre l'inflation va de soi.

J'en ai donné les six initiatives majeures; elles visent essentiellement à enrayer l'inflation pendant la période postcontrôle et ont trait à la question dont a traité le député d'Eglinton, soit l'absolue nécessité de faire participer le salariat et le patronat à un processus de consultation. Leur participation ne sera pas restreinte au seul organisme multipartite, du nombre des six initiatives; elle s'étendra aussi à certaines autres dont j'ai parlé. J'espère que les syndicats et le patronat continueront de participer à la supervision de bon nombre d'initiatives, et que leur participation deviendra même permanente.

Pour terminer, j'aimerais aborder un autre sujet, mais très brièvement pour la bonne raison que le député d'Eglinton en a déjà assez bien parlé. Il s'agit des statistiques de mon ministère sur les négociations collectives. D'après les chiffres relatifs à l'exercice se terminant en mars 1977, la hausse de base des gains réels a été de 5.8 p. 100, ce qui n'est pas mal du tout, surtout quand on songe qu'elle était de 3.9 p. 100 au cours de l'exercice précédent. Ces chiffres montrent que le programme d'austérité nous a permis de jeter les bases d'une refonte du système de la négociation collective.

**M. Alexander:** Vous devriez entendre l'avis de Joe Morris!

**M. Munro (Hamilton-Est):** C'est grâce à cela, et grâce aux efforts constructifs des représentants du patronat et des syndicats ainsi que des députés que nous avons pu mettre au point ces initiatives qui s'avéreront certainement utiles dans la période qui suivra la levée des restrictions.